

T



Le projet éolien Arthabaska de Boralex, dans le Centre-du-Québec, nécessite que les municipalités du secteur procèdent à un change... [+](#)

13 JUIN 2023

Une municipalité du Centre-du-Québec dit non aux éoliennes



MARTIN MÉNARD
Journaliste

Des citoyens qui mettent des bâtons dans les pales du projet éolien Arthabaska de Boralex viennent d'obtenir une première victoire. La municipalité de Saint-Albert, dans le Centre-du-Québec, a signifié lors de

son conseil municipal du 5 juin qu'elle ne procédera pas au changement de zonage permettant la construction des éoliennes sur son territoire. « C'est une grande victoire. C'est énorme, ce qui s'est passé hier », commente Pascale Boislard, résidente de Saint-Albert, horticultrice et membre de la Coalition NON aux éoliennes Arthabaska. « D'un commun accord avec les élus, [on a conclu que] si on amassait assez de noms [dans la pétition], ils allaient écouter la voix du peuple au lieu de tenir un référendum qui coûterait plusieurs milliers de dollars. Hier, on a déposé la pétition avec 80 % de toutes les signatures possibles. Le conseil municipal a ensuite dit qu'il laissait tomber le projet d'éoliennes », décrit-elle, visiblement soulagée.

Manque d'information

La Coalition NON aux éoliennes Arthabaska a pris naissance en réaction au manque d'information de la part du promoteur Boralex, spécifie Mme Boislard. « Au départ, on s'est regroupés surtout pour avoir de l'information et c'est devenu de l'opposition à mesure qu'on n'avait pas d'information de Boralex. On a différents degrés d'opposition [chez les membres de la coalition], mais ce qui nous unit le plus, c'est de mettre des éoliennes en terres agricoles. On est contre aussi [le fait] d'avoir des éoliennes à 700 m des résidences et [qu'elles puissent] mesurer 200 m de haut. Les citoyens se sont conscientisés et se sont réveillés », explique l'horticultrice.



Pascale Boislard

À Warwick, le vent souffle également en défaveur du projet de Boralex. Le directeur général de la Ville, Matthieu Levasseur, fait état de beaucoup de commentaires des citoyens, « dont la quasi-totalité est en défaveur des éoliennes ». Il ajoute qu'une tranche de citoyens sont indécis, mais que ceux-ci désirent prendre conscience des résultats d'études d'impact sur l'environnement et la santé avant que leur municipalité donne le feu vert au projet. Or, de tels résultats d'étude et les simulations visuelles ne sont pas disponibles pour l'instant. « Est-ce que le promoteur aurait pu fournir plus d'informations? Je crois que oui », affirme M. Levasseur. Par manque d'information, plusieurs citoyens indécis semblent commencer à s'opposer au projet, observe-t-il. La prochaine étape pour Warwick consiste à recueillir des signatures en vue d'une demande de participation à un référendum. Les élus prendront une décision le 19 juin à savoir s'ils optent pour un référendum ou s'ils décident tout simplement de ne pas procéder au changement de zonage permettant la construction des éoliennes sur leur territoire.

À la Coalition NON aux éoliennes Arthabaska, Pascale Boislard estime qu'un refus de Warwick, de Saint-Albert et de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, comme elle l'anticipe, ferait perdre trop de sites à Boralex dans le secteur, ce qui mettrait fin au projet éolien Arthabaska, espère-t-elle. Jointe par La Terre, Boralex n'a pas voulu commenter la décision politique de Saint-Albert.